AVIS PUBLIC

RÉSOLUTION NUMÉRO 13-1123-14 (Art. 137.15, al 3 LAU)

Je donne avis que la demande d'autorisation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble relativement à l'exploitation d'un établissement de production de vins de petits fruits, et ce, malgré les usages autorisés au cahier des spécifications de la zone concernée, soit la zone 160-M, à Saint-Félicien :

- a été adoptée par le conseil par la résolution 13-1123-14 lors de la séance ordinaire du 13 novembre 2023;
- ➤ a fait l'objet d'un certificat de conformité par la MRC du Domaine-du-Roy, le 14 décembre 2023, date de l'entrée en vigueur.

Le texte de cette résolution est déposé et on peut en prendre connaissance au Service du greffe de cette Ville, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, au 1209, boulevard du Sacré-Cœur à Saint-Félicien.

FAIT ET DONNÉ à Saint-Félicien, ce 20e jour de décembre 2023.

M^e Louise Ménard, avocate Greffière

(Publié dans le journal l'Étoile du Lac, édition du 27 décembre 2023)

CERTIFICAT DE PUBLICATION

JE, M^E LOUISE MÉNARD, CERTIFIE PAR LA PRÉSENTE QUE J'AI AFFICHÉ LE PRÉSENT AVIS PUBLIC CONCERNANT LA RÉSOLUTION 13-1123-14 AU TABLEAU D'AFFICHAGE À L'HÔTEL DE VILLE LE 27^E JOUR DE DÉCEMBRE 2023.

CET AVIS A FAIT L'OBJET D'UNE PARUTION DANS LE JOURNAL L'ÉTOILE DU LAC, EN DATE DU 27 DÉCEMBRE 2023.

M^E LOUISE MÉNARD, GREFFIÈRE